



Le 26 février 2021

**Par SDÉ et courriel**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca](mailto:Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca)

**Objet : Révision du critère A-10 par le NPCC : Demande de retrait de certaines installations de transport du registre - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre référence: R-4120-2020 / Notre référence : R060647**

---

Chère consoeur,

En suivi de la décision D-2020-062, le Coordonnateur dépose, sous pli confidentiel, l'étude complétée par l'entité HQT dans ses fonctions de planificateur du réseau de transport (le « **Planificateur** ») relativement à l'exclusion de certaines lignes de transport d'électricité du Registre des entités visées par les normes de fiabilité, comme pièce **HQCF-3, document 1**.

Veuillez prendre note que l'affirmation solennelle au soutien de la confidentialité de cette pièce suivra dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**  
JC